



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	11	3

**OBJET : 00-8 - CHEMIN DES COMBES  
- EXTENSION GROUPE SCOLAIRE JEAN  
MOULIN ET RÉALISATION D'UN PARC  
DE STATIONNEMENT - PARCELLE DP  
150 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX  
AUPRES DES CONSORTS CIOCCA**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2104/13

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUIL. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 JUIL. 2013

Pour le Maire,  
L'Attaché principal,



A. CLAVERIE

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

#### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

#### Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD  
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET  
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOUÏ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-8 - CHEMIN DES COMBES - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN ET RÉALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT - PARCELLE DP 150 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DES CONSORTS CIOCCA

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 13 mai 2011, des emplacements réservés ont été retenus sur des terrains mitoyens du groupe scolaire Jean Moulin sis 1010 chemin des Combes, pour la création d'équipements scolaires annexes, la réalisation d'un parc de stationnement ainsi qu'un programme de logements et l'élargissement de la voie communale.

La parcelle DP 150 pour 4.228 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts CIOCCA est concernée par un emplacement réservé d'une superficie de 1.927 m<sup>2</sup> sur une partie de leur terrain afin d'y réaliser des équipements scolaires en bordure du chemin des Combes en leur laissant le surplus, soit 2.301 m<sup>2</sup>, en fond de parcelle et sans accès.

Les consorts CIOCCA ont entamé depuis mars 2010 une négociation avec la Ville pour la vente de la totalité de leur propriété, refusant la vente partielle de leur terrain.

Il s'agit pour la collectivité d'une réelle opportunité qui permettrait de répondre aux besoins grandissant des effectifs scolaires.

Bien que l'emplacement réservé soit destiné à la réalisation d'un parc de stationnement, l'ensemble du terrain permettrait de réaliser une dizaine de classes susceptibles de répondre aux besoins de ce secteur stratégique de renouvellement urbain à proximité immédiate du groupe scolaire Jean Moulin.

Par courrier du 30 avril 2013, les consorts CIOCCA ont informé la Commune de leur souhait de vendre leur propriété pour un montant de 1.000.000 € (un million d'euros).

France Domaine a estimé que cette proposition financière pouvait être acceptée dans son avis du 27 mai 2013 joint à la présente délibération, même si elle est légèrement supérieure à la marge de négociation de 10 % (11 % appliqués à 900 000 euros).

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle DP n° 150 d'une superficie de 4.228 m<sup>2</sup> pour un prix de 1.000.000 euros (un million d'euros), conformément à l'avis des Domaines en date du 27 mai 2013 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2014.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.00-8 - CHEMIN DES COMBES - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN ET RÉALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT - PARCELLE DP 150 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DES CONSORTS CIOCCA -

**Date de transmission de l'acte :** 22/07/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/07/2013

**Numéro de l'acte :** DCM2104-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20130712-DCM2104-13-DE

**Date de décision :** 12/07/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public